

191 3°) MARCHE de GRE à GRE pour fourniture de BITUME

Le MAIRE. - Je vais vous donner lecture du marché de gré à gré passé entre la Commune de St-Denis et la Maison de la Hogue et Guézé pour fourniture d'asphalte nécessaire aux réparations des rues de la Ville.

M. SAUGER estime que le marché ayant été passé régulièrement devant de au Conseil de faire confiance au Maire et de dispenser de la lecture.

Le MAIRE. - Je vous en remercie et mets aux voix le marché qui est adopté à l'unanimité.

M. SAUGER. - Monsieur le Maire, puisqu'il est question des rues de la Ville de St-Denis ne serait-il pas possible de réglementer l'arrêt des voitures dans certaines rues de la capitale, notamment les rues Alexis de Villeneuve à Jean CHATEL - Rostaunay - Général Leclerc - Intendance ... Cela se pratique en France, Madagascar et à Maurice.

Après échange de vue il est décidé que le Commissaire de Police serait sollicité pour établir un projet d'arrêté.

M. LAWSON demande que ce projet d'arrêté soit soumis au Conseil Municipal avant qu'il soit mis à exécution. Ce qui est adopté à l'unanimité.